

CODE CIVIL

376

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

CONTENANT

TOUS LES AMENDEMENTS ET CHANGEMENTS FAITS PAR
LA LÉGISLATURE ET QUELQUES ANNOTATIONS
DES MATIÈRES EN RAPPORT AVEC LE CODE
CIVIL JUSQU'AU 1er JUILLET 1909

PAR

L'HONORABLE M. MATHIEU

Ancien Juge de la Cour Supérieure de Montréal, Docteur en Droit
Doyen de la Faculté de Droit et Professeur de Droit Civil
à l'Université Laval, à Montréal.

MONTREAL,
C. A. MARCHAND, IMPRIMEUR
40 Place Jacques-Cartier
1909